

COMMUNE DE MONTLAUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 9

Séance du 06 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux

Et le six décembre à 20 heures 30

Date de la convocation : 30/11/2022

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Myriam, CASTAN Yves, COVINHES Fabien, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DELMAS Marie, GUIRAUD Vivien, RIVEMALE Patrick, VALAT Karine, WALIGORSKI Marie-Lou

Absents excusés : BERNAT Laurent, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, ROUSSET Jean-François

Secrétaire de séance : GUIRAUD Vivien

N° 44-2022

Objet : Cimetière de Montlaur : validation de la réalisation d'un ossuaire et d'un jardin du souvenir

Monsieur le Maire présente les devis reçus relatifs à la réalisation d'un ossuaire et d'un jardin du souvenir au cimetière de Montlaur et les emplacements respectivement retenus pour leur mise en œuvre.

Le montant du devis pour l'ossuaire établi par la S.A.R.L Cabillic s'élève à 3 700,00 euros H.T. plus une option au devis d'un montant de 1 700,00 euros H.T. , soit un total de 5 400,00 H.T.

Le montant du devis pour le jardin du souvenir établi par la S.A.R.L Cabillic s'élève à 2 300,00 euros H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

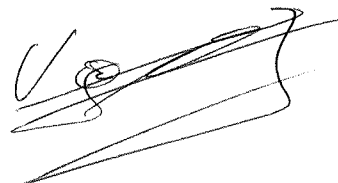
- **VALIDE** la réalisation d'un ossuaire et d'un jardin du souvenir au cimetière de Montlaur et les emplacements retenus

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis avec la SARL Cabillic d'un montant de 5 400,00 euros H.T pour la réalisation de l'ossuaire et d'un montant de 2 300,00 euros H.T. pour le jardin du souvenir

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.

Le Maire, Patrick RIVEMALE

Le secrétaire de séance, Vivien GUIRAUD,



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
Au représentant de l'Etat le 07/12/2022
Et de la publication le 07/12/2022
Le Maire, Patrick RIVEMALE

